



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020

Etaients présents : BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : BERRIER Bruno (pouvoir à LONJARRET Maxime), BIZOUARD Aurélie (pouvoir à SCHEFFER Sabine), GAUTHIER Sophie (pouvoir à CHASSOT Samuel), LACONDEMINE Aurélien (pouvoir à CHATELET Stéphane)

Secrétaire de séance : LONJARRET Maxime

#### **1. Intercommunalité**

##### **a. Achat groupé de masques de protection alternatifs**

Présentation du projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de remboursement de la commune à la communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' suite à la commande d'achats groupés de masques de protection afin de répondre aux besoins d'urgence de protection des populations dans le cadre de la crise sanitaire.

Le montant du remboursement de la commune a été calculé sur la base du prix unitaire du masque et au vu du nombre demandé plus la TVA applicable et après déduction de la prise en charge de l'Etat, soit un montant total à rembourser de 1 255,94 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le Maire signe cette convention de participation à l'achat groupé de masques de protection alternatifs.

##### **b. Groupements de commandes**

Présentation des projets de conventions pour l'adhésion aux groupements de commandes suivants :

- La vérification et l'entretien des bornes et poteaux incendie,
- Les prélèvements et analyses dans le cadre de la surveillance de légionellose sur les réseaux d'eau chaude sanitaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces deux conventions.

##### **c. Renouvellement de la mise à disposition du service assainissement-GEMAPI**

Présentation du projet de convention qui a pour objet la mise à disposition du service assainissement-GEMAPI, y compris de l'agent communal M. PERRAULT Pascal, dans les mêmes conditions que précédemment, à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 6 ans entre la commune et la communauté de communes.

#### **d. Rapport d'activité 2019**

Présentation du rapport d'activité de 2019 de Bresse Louhannaise Intercom' (rapport annexé au présent compte-rendu).

#### **e. Avis mise en place PLUi 1er janvier 2021**

Le Maire sollicite les avis des conseillers sur l'instauration du plan local d'urbanisme intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Considérant que le plan local d'urbanisme communal est en cours de révision, et qu'il n'y a pas encore de projet commun à échelle intercommunale, le conseil municipal vote à 13 pour et 2 abstentions pour conserver le PLU communal et de fait se positionner contre l'instauration de ce PLUi.

#### **f. Retours groupes de travail BLI**

- **Attractivité : présenté par Stéphane BESSON**

Il a été présenté durant ce groupe de travail la mise en place du fonds régional de territoire, qui consiste en un soutien financier (aide intercommunale et régionale) des TPE et des petites collectivités territoriales, pour les projets de développement (exemple des projets les plus financés : numérique, investissements dans du matériel labellisé, et autres matériels). Les aides sont plafonnées à 10 000 €, instruction sous-traitée à la Cci de Saône-et-Loire.

- **Sports : présenté par Alain ZANOTTI**

Présentation des équipements sportifs de Bresse Louhannaise Intercom' (terrains de sports, salles multisports, équipements couverts et découverts, espaces aquatiques) et des associations sportives du territoire, par commune.

- **Culture et social : présenté par Samuel CHASSOT**

Lecture publique et bibliothèques : une nouvelle réorganisation du territoire de BLI se met en place, dont l'objectif est d'élaborer un réseau commun de livres, avec partages entre les communes dotées d'une bibliothèque (Montret n'étant plus concernée). Une application mobile sera créée pour réserver les livres. Projet de bibliothèque itinérante qui passera de commune en commune. La mairie leur mettra une salle à disposition pour chaque passage sur Montret (une fois par mois, une demi-journée).

- **École : présenté par Sabine SCHEFFER**

Les dotations versées par l'intercommunalité sont de 60 € par élève. L'intercommunalité prendra en charge les sorties à la piscine de Louhans, ainsi que dans les bibliothèques et ludothèques. 200 € par classe + 10 € par élève seront versés aux coopératives scolaires. BLI propose également un soutien financier aux projets exceptionnels proposés par les professeurs des écoles.

## **2. Décision modificative budget communal**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Réseaux	3 700,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 700,00 €</b>	
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		3 700,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>3 700,00 €</b>

### **3. Suppression régie CCAS**

Le Maire rappelle que lors de la dernière séance de conseil municipal il avait été décidé la dissolution du CCAS au 31 décembre 2020. Le Conseil municipal décide de supprimer à cette même date la régie du CCAS.

### **4. Autorisations spéciales d'absence agents**

Le Maire rappelle que lors de la séance de conseil du 19 juin 2020 avait été voté le tableau des autorisations spéciales d'absence des agents municipaux (cf compte-rendu de conseil municipal du 19 juin 2020). Le Comité Technique réuni en date du 15 septembre 2020 ayant approuvé cette proposition, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'instaurer ces autorisations spéciales d'absence.

### **5. Contrats d'assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial**

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la souscription d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune en cas d'arrêt d'un agent communal, en mutualisant les risques.

La commune sera ultérieurement sollicitée par le Centre de Gestion pour délibérer sur le choix de leur prestataire d'assurance.

### **6. Cimetière**

Le cimetière actuel est encombré de végétation, malgré l'entretien des agents techniques, qui ne sont plus dotés de produits phytosanitaires compte-tenu du programme « zéro phyto » que la commune respecte depuis sa mise en place en 2018 pour des raisons écologiques.

Le Maire propose l'essai sur un an de la méthodologie d'entretien suivante : tonte des grandes allées, débroussaillage entre les concessions si les herbes montent trop haut.

Le Monument aux Morts sera engazonné lors du projet de rénovation de la traversée du Bourg.

### **7. Commission Lutte contre l'ambrosie**

L'ambrosie à feuille d'armoïse, plante annuelle originaire d'Amérique du Nord, invasive en France, est à l'origine d'impacts négatifs :

- en termes de santé publique : l'ambrosie produit en grande quantité un pollen très allergisant pour les personnes sensibles (rhinite, conjonctivite, asthme) ;
- en termes d'invasions biologiques : l'ambrosie est reconnue comme une espèce envahissante. En effet, cette plante pionnière est capable de se développer sur une grande variété de milieux. En Bourgogne Franche-Comté, une progression de 60 à 100 ha/an est constatée ; 30% des parcelles agricoles observées en 2017 contenaient plus de 100 pieds d'ambrosie.

Afin de coordonner les différents acteurs du territoire pour mettre en œuvre une lutte efficace, dans le cadre du Contrat Local de Santé en partenariat avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté, le Pays de la Bresse Bourguignonne et la FREDON (Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles) invitent les élus et techniciens du territoire dans un premier temps à une réunion de sensibilisation pour mieux comprendre les enjeux liés à ces 2 espèces.

Deux réunions auront lieu sur notre territoire afin de permettre au plus grand nombre de participer le 16 novembre 2020 :

- de 9h30 à 12h à la salle des fêtes de Bantanges

- de 14h à 16h30 à la salle des fêtes de Pierre de Bresse.

Une commission d'élus est constituée autour de cette problématique majeure :

- Aurélien LACONDEMINE (en attente de confirmation)
- Alain ZANOTTI
- Aurore COULON
- Maxime LONJARRET
- Yann PALOMARES

## **8. La Poste**

Présentation de la réunion avec M. GUILLOIS, représentant de La Poste, du 15 septembre 2020, au sujet de la réduction des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Montret.

Sur le principe, la mairie transmettra un courrier d'opposition à cette réduction d'horaires, néanmoins il est demandé à celle-ci de se positionner sur de nouveaux horaires, proposés ci-dessous par La Poste :

- 1<sup>ère</sup> proposition :
  - o De 9h à 12h le lundi, mercredi et jeudi
  - o De 10h à 12h le mardi
  - o De 9h à 12h et de 14h à 17h le vendredi
- 2<sup>ème</sup> proposition :
  - o De 10h à 12h et de 14h à 17h le mardi
  - o De 9h à 12h le mercredi et le samedi
  - o De 9h à 12h et de 14h à 17h le vendredi

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la seconde proposition d'organisation, qui sera susceptible d'être mise en place début 2021.

## **9. Projet Épicerie**

Il est exposé que les locaux de l'ancienne épicerie (Panier Sympa) devraient de nouveau être loués par un couple souhaitant installer une nouvelle épicerie. Cette nouvelle épicerie devrait ouvrir fin novembre 2020. Le matériel communal anciennement mis à disposition de la précédente épicière leur sera également mis à disposition.

## **10. Location Bordiau Laurent GIRARDOT**

Monsieur GIRARDOT souhaite louer occasionnellement le second vestiaire du stade du Bordiau pour entreposer son matériel lors de ses formations, en accord avec le Club Canin Montretoi, déjà occupant de ce local. Il occuperait ce local par session de deux semaines.

Le Conseil municipal décide de fixer un tarif de location de ce vestiaire à 90 € par semaine d'occupation.

## **11. Club de foot Louhans – mise à disposition de terrain**

Le Président du Club de Foot de Louhans a sollicité la mairie pour une mise à disposition du terrain de foot, actuellement non occupé, pour effectuer des entraînements, y compris en hiver. Le Président, Monsieur RAGAIGNE, rencontrera Aurélie BIZOUARD et Dominique PETIOT le vendredi 30 octobre à 10 heures pour aller sur les lieux et constater si le terrain peut convenir pour leurs entraînements.

## **12. Évolution projet manifestation Américaine**

La manifestation Américaine devant se tenir en mai 2021 ne sera plus portée par Monsieur DEKEUNYNCK, le Traitier de Montret, mais uniquement par Monsieur Patrick GUYOT qui devrait présider à cette occasion une nouvelle association montretoise.

## **13. Organisation journée citoyenne + activation licence IV**

Aurélié BIZOUARD, en tête de la commission Actions écocitoyennes, réunira les membres de cette commission à l'occasion d'une journée citoyenne durant laquelle sera si possible mise en place une buvette. A cette occasion sera donc réactivée la Licence IV de la commune.

## **14. Questions diverses**

### **a. Création d'une page Facebook**

Stéphane CHATELET souhaite créer et de tenir une page Facebook pour la commune afin de promouvoir notamment les manifestations qui se produisent sur son territoire.

### **b. Cérémonie du 11 novembre**

Cette année la cérémonie du 11 novembre débutera à 11h30 devant le Monument aux Morts.

### **c. Point City Stade (rencontre avec les jeunes utilisateurs)**

Sur proposition de Stéphane BESSON, les membres du Conseil Municipal sont invités à rencontrer les jeunes du village qui occupent le nouveau City Stade pour faire le point avec eux sur les axes d'amélioration qui peuvent être mis en place sur la structure (réhausse pare-ballons, plantation de haie pour retenir les ballons qui sortent de la structure etc.).

### **d. Révision du PLU – compte-rendu du 8 octobre**

Présentation du compte-rendu du 8 octobre : réunion de travail sous la forme d'un brainstorming / échange libre pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune, à laquelle ont été conviées les Personnes Publiques Associées.

### **e. Syndicat des Eaux – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019**

Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de 2019 du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de CHALON SUD EST. Rapport approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **f. Date du prochain conseil municipal**

- 20 novembre 2020 : 20 heures séance de Conseil Municipal ;
- 17 décembre 2020 : 19 heures séance de Conseil Municipal autour du PLU.

### **g. Traversée du Bourg**

Présentation de la réunion avec l'Agence Technique Départementale du jeudi 15 octobre :

L'aménagement de la traversée a été priorisé parmi tous les projets. En effet l'aménagement d'un tiers lieu (comprenant par exemple une micro-crèche, un relais poste, une épicerie, etc.) nécessite d'être mûri. Ce tiers lieu serait envisagé aux abords du city-stade sur une parcelle communale. Afin de

privilégier un projet global, il est préférable que le périmètre du projet d'aménagement de la traversée exclût l'articulation avec cet équipement sportif (qui serait aménagé en même temps que le tiers lieu).

Le scénario n°1 (de la note d'opportunité version fin 2019) a été retenu en conseil municipal. Ce scénario est le plus ambitieux et envisage le rétrécissement de la RD 78 dans le village. Le Conseil Municipal insiste fortement sur l'importance que les voies cyclables traversant le village ne soient pas discontinues. Quant à la zone piétonne de Simard jusqu'au carrefour de la rue du Tacot, celle-ci peut être supprimée si le budget ne le permet pas.

L'ATD indique qu'il est indispensable d'intégrer dans le programme la prise en compte de la gestion intégrée des eaux pluviales dans l'aménagement.

Budget de cette opération :

- Coût du projet : 600 000 € TTC
- Subvention attendue : 200 000 €
- FCTVA : 87 600 €
- Autofinancement : 112 400 €
- Emprunt : 200 000 €

Ces données ont été transmises au Trésorier pour avis.

Le dossier de subvention est à déposer avant fin novembre au Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne. Sous réserve de l'obtention de cette subvention, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget détaillé ci-dessus.